

**Compte-rendu: conseil d'école du lundi 4 novembre 2019.  
École Nelson Mandela Roset-Fluans, RPI des 3 Moulins.**

Présents :

Equipe pédagogique :

M BEAUDET (enseignant CE1 CE2)  
Mme DI SABATINO Mme FAYARD (enseignants CM2)  
M MONIER (directeur et enseignant CE2/CM1)

Représentants des parents d'élèves :

M ARNAUD Cédric  
M YAHIAOUI Rada  
Mme DIALLO Annabelle  
Mme DAVID Lidwine

Elus : Mme OLSAK Anne (présidente du SIVOS)

Mme Grappey

Excusé :

Mr GROSPPERIN Arnaud (maire de Roset-Fluans et vice président du SIVOS)

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme DI Sabatino

**1- Approbation du procès verbal du dernier conseil d'école :**

Le procès verbal du conseil d'école du Jeudi 20 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

**2- Rôle du conseil d'école :**

Le conseil d'école est l'instance qui vote en particulier le règlement intérieur de l'école, donne des avis et des suggestions sur le fonctionnement de l'école primaire. On y traite de la sécurité (PPMS, exercice incendie), des effectifs, des projets notamment du projet d'école, des sorties et de ce qui gravite autour de l'école (restauration scolaire, périscolaire, transport).

**3- Choix du mode de scrutin et déroulement des prochains conseils d'école :**

Il faut faire un choix par rapport aux modalités de vote lors des conseils d'école. Cela peut se faire à main levée ou plus cachetés.  
Le vote à main levée est approuvé à l'unanimité.

Le conseil s'est également prononcé en faveur de la réunion d'un seul conseil d'école pour la fin de l'année scolaire pour les deux écoles du RPI.  
Des membres du conseil d'école de Roset-Fluans souhaitent que les prochains conseils d'école aient lieu en commun avec l'école de Routelle dès le début de l'année. Il est rappelé qu'il s'agit de deux écoles différentes (RPI et non une école intercommunale). Il convient donc de se réunir chacun de son côté lors du 1<sup>er</sup> conseil. Une demande à l'issue de celui-ci peut être faite à Monsieur le DASEN pour demander l'autorisation de faire les conseils d'école suivants ensemble.  
Le conseil d'école s'est prononcé en faveur d'une réunion commune pour l'avenir. Une demande est donc faite à Monsieur le DASEN dans ce sens.

**4- Effectifs et équipe pédagogique :**

Equipe pédagogique : L'équipe pédagogique se compose de 5 enseignants cette année :

Mme Fayard, Mr Jeannot et Mr Monier.  
Mr Beaudet remplace Mr Jeannot et Mme Di Sabatino complète Mme Fayard le mardi et le Vendredi.

Élèves : Il y a 74 élèves à l'école cette année, répartis comme suit :

14 CE1      15 CE2      20 CM1      25 CM2

M JEANNOT : 24 CE1-CE2 (14-10)  
M MONIER : 25 CE2-CM (5-20)  
Mme FAYARD : 25 CM2

Pour information, voici les effectifs des 3 autres classes du RPI situées à l'école de Routelle :

Marie-Ange GAIHIER : 31 élèves (PS/MS)  
Sandrine JULF RIBEL : 30 élèves (MS/GS)  
Isabelle BARON : 25 élèves (CP/CE1)

Soit un total de 190 élèves à ce jour dans le RPI

Prévision des futurs élèves de PS (rentrée 2020) : 13

**5- Résultats des élections des représentants de parents d'élèves de l'école :**

Cette année, après approbation lors d'un conseil d'école exceptionnel, les élections de représentants se sont déroulées exclusivement par correspondance.

Sur 129 électeurs inscrits, il y a eu 75 votes exprimés (participation : 58,1 %) et 59 suffrages exprimés pour la liste d'union et 16 bulletins nuls ou blancs.

On dénombre un nombre non négligeable de bulletins blancs en raison d'erreurs de procédure (enveloppes non signées, pas de noms sur les enveloppes...).

Les représentants des parents d'élèves élus sont :

classe	CE1 CE2	CE2 CM1	CM2
Délégués	DIALLO Annabelle	YAHIAOUI Rada	ARNAUD Cédric
Suppléants	DAVID Lidwine	MENICUCCI Christine	LINDEPERG Christophe

Les délégués de parents ont un rôle important à jouer et représentent chacun une classe de l'école.

Les enseignants les remercient pour cet engagement et notamment pour leur présence lors de la préparation du matériel de vote et lors du dépouillement des élections.

Les parents peuvent les contacter par mail ou par téléphone pour soulever des questions concernant l'école.

**6- Le règlement du RPI :**

Commun à l'école de Routelle, il a été élaboré à partir du règlement départemental des écoles publiques en vigueur dans le Doubs et est réactualisé chaque année.

Une modification liée à l'âge de scolarisation a été apportée dans la partie Admission et scolarisation. En effet, la loi ayant changé, depuis la rentrée scolaire 2019, l'instruction est obligatoire dès l'âge de 3 ans.

Il est à noter qu'un aménagement du temps scolaire peut être fait pour les PS. Il faut faire une demande à Mme la Directrice de l'école de Routelle.

Les différents points sont lus puis les membres du conseil d'école approuvent par vote. Il est essentiel de procéder comme tel afin de pouvoir désormais le soumettre à nouveau aux élèves du RPI ainsi qu'à leurs parents qui le signeront au plus vite après ce conseil d'école et celui de l'école de Routelle qui doit également l'approuver et le voter.

Un autre document essentiel est lu aussi au sein des membres de ce conseil : la charte de la laïcité que tous les élèves et leurs parents doivent connaître aussi.

Le règlement intérieur et la charte sont approuvés à l'unanimité.

## 7- Le PPMs ou Plan Particulier de Mise en Sécurité et santé à l'école:

Depuis l'instruction interministérielle du 13 avril 2017, il y a 2 PPMs: le PPMs risques majeurs et le PPMs attentat/intrusion. Dans l'année, il faut réaliser au moins 3 exercices de simulation dont au moins 1 exercice PPMs attentat/intrusion. Un exercice départemental aura lieu très prochainement, exercice au cours duquel les enfants se confineront dans les salles de classe (durant une dizaine de minutes).

Concernant le PPMs, un document est rédigé afin de prévoir les conduites à tenir en cas de risques. Il doit être réactualisé et signé chaque année par les membres du conseil d'école.

Lecture des documents puis signature par les membres du conseil. Il existe actuellement plusieurs risques de danger à l'école et donc plusieurs consignes différentes à mettre en place suivant le danger détecté.

Le dossier PPMs attentat/intrusion (mise en évidence de toutes formes de risques possibles et les comportements à adopter face à ces risques) est complété et actualisé également dans l'école.

A côté de ces exercices, sont organisés en plus les exercices spécifiques sécurité incendie. Une alerte incendie a été réalisée le 11 octobre dans l'école. Les élèves ont bien réagi et sont sortis dans le calme, assez rapidement.

## 8- Climat scolaire.

Déjà l'an dernier, l'équipe pédagogique déploie certains élèves adoptent un comportement inadapté aux règles de vie scolaires, nécessitant une rigueur renforcée en classe et en récréation. Nous sommes toujours vigilants cette année afin de limiter au maximum les incivilités (insultes, irrespect), les violences qu'elles soient physique ou morale, ainsi que les dégradations matérielles.

Des incivilités, des violences et de la dégradation ont déjà été observées. L'équipe pédagogique travaille avec les élèves pour améliorer le climat scolaire.

L'équipe pédagogique, tient à réagir fermement à ces incivilités et à la violence. Elle renforce sa vigilance, travaille avec les personnes concernées, élabore des projets permettant aux élèves de mieux cerner le cadre qui doit être le leur et de donner davantage de sens à leurs apprentissages. La coopération entre élèves fait également l'objet d'une attention particulière : mise en œuvre de projets coopératifs grâce à une animatrice de l'OCCE qui intervient dans l'école.

## 9- Transport et périscolaire RPI.

L'équipe pédagogique informe à nouveau les membres du conseil d'école que les chauffeurs de bus déploient des incivilités très gênantes observées des élèves entre-eux. Des cas de violences physiques ont été rapportés par les enfants et leurs parents. Cette situation ne manque pas d'avoir des répercussions sur les élèves entrant à l'école.

Les élèves n'ont pas encore reçu de carte de bus. Une demande va être faite pour régulariser cette situation.

## 10- Projets pour l'année scolaire 2019/2020 :

Deux rencontres sportives entre les 2 écoles du RPI : jeux collectifs et randonnée, auront lieu cette année.

Un projet commun interdisciplinaire entre les 2 écoles sur le thème de l'eau est prévu pour la fin de l'année.

Classe de CE1/CE2 :

Projet d'écriture après Noël : L'objectif est la réalisation d'une nouvelle en travaillant en groupe et en mettant en place les règles de maîtrise de la langue préalablement apprises.

Classe de CE2/CM1 :

Un projet de classe de découverte est à l'étude : visite du château de Guedelon et du musée d'Alésia

Classe de CM1/CM2 :

Passage de l'APER avec les gendarmes (apprentissage des règles de circulation à vélo et réalisation d'un parcours)

Visite du collège de Saint Vit  
Travail sur les livres du Livre élu : élire le livre préféré et écrire des articles de critiques littéraires

Les classes de CE1/CE2 et CE2/CM1 sont inscrits pour une séquence de natation à la piscine Croppet. Les séances auront lieu d'avril à juin, le jeudi matin. Le SIVOS finance l'apprentissage et le transport est à la charge de l'école (coopérative scolaire). Les classes auront besoin d'un ou deux parents accompagnateurs.

Bibliothèque : Un partenariat est réalisé entre la bibliothèque d'Osselle et l'école. Un dépôt de livre est réalisé dans chaque classe pour chaque période.

Banque alimentaire : C'est un projet à l'initiative de Mme Grappay (SIVOS).

Les enfants sont sensibilisés sur les objectifs d'une telle collecte et les valeurs citoyennes : partage, solidarité. Deux personnes interviendront en classe de CM2 pour expliquer le rôle de la banque alimentaire.

Une collecte aura lieu à l'école du 9 au 13 Décembre 2019.

## 10. Les comptes de coopérative scolaire.

Suite à ce qui a été décidé lors du conseil d'école en octobre 2018, voici l'état des finances de la coopérative scolaire de l'école de Roset-Fluans à ce jour et pour la dernière année écoulée :

Solde du compte au 1/09/2018 : 1 344,29 €

Produits au cours de l'année 2018/2019 : 7 975,50 € (dont 710 € d'argent récupéré de la coop d'Osselle)

Charges au cours de l'année 2018/2019: 7 609,13 €

Solde du compte au 1/09/2019 : 1 710,66 €

Produits depuis le 1/09/2018 :

500 € de la mairie

750 € de l'association de parents

675 € : merci aux familles ayant participé! On rappelle que ce n'est pas une obligation.

Charges depuis le 1/09/2018: 169,95 € : cotisation OCCE + assurance ;

## Planning des prochains conseils d'école :

La date du second conseil d'école qui sera normalement commun aux deux écoles du RPI sera connu prochainement .

20h00 : Fin de la séance.

F MONIER

Conseil d'école du 4 novembre 2019.

Ecole de Primaire Nelson Mandela  
4 rue de la liberté  
25410 Roset-Fluans  
RPI des 3 Moulins.




Les membres du conseil d'école de Roset-Fluans ont voté à l'unanimité la décision de regrouper les prochains conseils d'école en un lieu commun avec l'école de Routelle (qui fait partie du même RPI) pour cette année scolaire 2019/2020

Fait à ROSET-FLUANS le 4 novembre 2019



Désignation, nom et signature des membres du conseil d'école :

Directeur : Monier Fabrice 

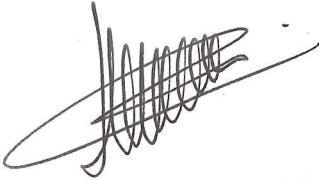


Enseignants :

Anne-Laure Di SABATINO   
Beaudet Alexandre   
FAYARD Fany 

Maire :

SIVOS : Anne OLSZAK   
Gatipol Sandrine 

Représentants des parents d'élèves :

DAVID Lidwine   
DIALLO Annabelle   
YAHIAOUI Rida   
C. ARNAUD 